



Paiement d'une année scolaire avec 5 chèques

Par **dominique**, le **22/09/2010** à **15:15**

Bonjour,

J' ai inscrit ma fille dans une école privée qui prépare à différents concours.
Elle a assisté à 2 jours de cours et décide de ne pas poursuivre dans cette école. L'école avant la rentrée m'a demandé 5 chèques pour régler la scolarité (environ 5.000 euros) Puis je légalement réclamer ces chèques ou du moins une partie ?
Est- ce légal ? Que dit la loi sur ce sujet ?

Merci